



Classement selon la directive 2006/7/CE

E Excellente qualité	B Bonne qualité	S Qualité suffisante	I Qualité insuffisante
P Insuffisamment de prélèvements		N Pas de classement en raison de changements ou classement pas encore disponible	

Le nombre situé avant la lettre correspond aux nombres de prélèvements effectués dans l'année.

A partir de la saison balnéaire 2013, le mode de calcul du classement est modifié en application de la directive européenne 2006/7/CE.

79 - DEUX-SEVRES

Commune	Point de prélèvement	Type d'eau	2013	2014	2015	2016
CHERVEUX	PLAN D'EAU DE CHERVEUX	douce	7P	6E	6E	6E
LUCHE-THOUARSAIS	BASE DE LOISIRS DES ADILLONS	douce	5E	5E	5E	5E
VERRUYES	PLAN D'EAU DE VERRUYES	douce	5E	5E	5E	5E